

# CORONAVIRUS COVID-19: PROTOCOLE SANITAIRE DU POLE FORMATION AUVERGNE DES APPRENANTS

Chaque apprenant surveille son état de santé et l'apparition de symptômes.  
Chaque apprenant respecte le protocole sanitaire pour lui-même et pour les autres.

## Avant de vous rendre au Pôle Formation



Une température  $>38^{\circ}\text{C}$  et/ou des symptômes de toux ou gêne respiratoire, je reste à la maison et j'appelle mon médecin ou le 15 selon mon état



Covoiturage :

- Ne pas à covoiturer à plus de 2 dans le même véhicule
- Respecter les règles de distanciation : positionnement en diagonale



VOITURE

## Accès au centre de formation



Accéder au centre une personne par une personne, en suivant les indications d'accès et de sortie du bâtiment, ne pas refermer les portes.

Respecter le nombre de personnes maximum autorisé dans chaque lieu, bureaux, salles, ateliers, sanitaires ... afin de conserver 1 mètre entre chaque personne. Ce nombre de personnes sera indiqué par affichage à l'entrée de chaque espace

## Dans le centre et à votre poste de travail

### Accès aux espaces de formation



Il est demandé aux apprenants de ne pas stationner devant leur salle ou atelier avant et après les cours. Les portes seront ouvertes par les formateurs, les apprenants s'installant dans la salle (de cours ou IFTI) à leur place en attendant le début ou la fin du cours.



### Distanciation sociale

Respecter les marquages au sol lorsqu'ils existent et veiller à respecter la distance d'un mètre avec les autres personnes.

1 mètre

Veiller à ne pas échanger d'objet personnel.

### Le port du masque



Les apprenants sont invités à venir en centre avec leur propre masque conforme aux recommandations sanitaires.

Le centre mettra à disposition des apprenants qui n'en disposeraient pas un masque de protection (type masque chirurgical 3 plis).

### Le port du masque est rendu obligatoire dans l'ensemble des locaux du centre.

Une visière pourra également être portée. Le Pôle Formation pourra être amené à fournir des visières pour certaines situations, en particulier pour certains travaux en atelier.

Même avec le port d'un masque, il est recommandé de respecter la distance minimale d'1 mètre pour éviter les risques de contact.



## Nettoyage et désinfection des postes de travail

Un kit de nettoyage et désinfection sera disponible dans chaque espace de travail et sera particulièrement utilisé par les apprenants lors des séances d'atelier pour les machines et outils utilisés.

Mise à disposition dans chaque espace de travail collectif d'un flacon à pompe de gel hydro alcoolique qui devra être limité à un usage professionnel et rester sur place.

Le maximum de portes sera laissé en position ouvert afin de limiter les points de contact.



## Espace de convivialité et de restauration

Un roulement sera organisé dans les locaux prévus pour la restauration (s'ils existent) afin de limiter le nombre de personnes à un instant donné, de façon à respecter les distances de sécurité. Il sera mis à disposition des utilisateurs de ces locaux des lingettes désinfectantes pour le nettoyage, après chaque utilisation, des chaises, des tables, micro-ondes, etc.

Concernant la pause du déjeuner, il est conseillé aux apprenants de privilégier les repas froids et de déjeuner à l'extérieur si la météo le permet en conservant les distances de précaution.



Se laver les mains avant et après chaque repas

**Les gestes barrières = meilleure mesure de protection  
Ils doivent être strictement respectés et faire l'objet d'une vigilance  
partagée de tous les instants**



## **Remise du protocole sanitaire COVID19 du Pôle Formation Auvergne**

Je soussigné(e), ....., atteste avoir reçu le protocole sanitaire en main propre et m'engage à le respecter. Je reconnais avoir pris connaissance en début de formation du document intitulé « Plan de reprise du Pôle Formation Auvergne » ainsi que du diaporama intitulé « Protocole mesures barrières renforcées au sein du Pôle Formation Auvergne » et les avoir compris. Ces deux documents sont disponibles sur le site du Pôle Formation Auvergne.

Date : \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Signature :